

PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Vesoul, le 1 FEV. 2019

Le Préfet

Mesdames et Messieurs les Maires,

Par courrier en date du 15 janvier 2019, je vous ai communiqué les modalités relatives à l'organisation du Grand Débat National du 15 janvier au 15 mars 2019.

Je souhaite vous apporter des précisions complémentaires.

Concernant les cahiers de doléances, plusieurs d'entre vous en ont ouvert un au sein de leur mairie pour recueillir la parole de nos concitoyens. Ces cahiers pourront être ouverts jusqu'au 22 février prochain. Afin que leur contenu puisse être pris en compte dans la restitution du Grand Débat National, je vous remercie de me transmettre ce cahier pour le 25 février :

- soit en l'envoyant par messagerie à l'adresse suivante :
pref-granddebat70@haute-saone.gouv.fr ;
- soit en le déposant à l'accueil général de la préfecture aux horaires d'ouverture ;
- soit en l'adressant par courrier à la préfecture.

Vous gardez également la possibilité de l'adresser directement à la Mission Grand Débat National via l'adresse électronique : cahierscitoyens@granddebat.fr (recommandé) ou par voie postale : Mission Grand Débat National – B.P. 73326 - PARIS Cedex 07.

Concernant les réunions d'initiative locale (RIL), organisées par vous-même ou dont vous auriez connaissance (association, particulier, collectif de citoyens...), je vous précise que ces réunions doivent être déclarées sur la plateforme www.granddebat.fr, afin qu'elles soient prises en compte dans le cadre du Grand Débat. Leur publication sur la carte interactive facilitera leur publicité vis-à-vis du public et permettra aux citoyens intéressés de s'y inscrire.

De même, afin que les échanges lors de ces réunions soient pris en compte, il est indispensable d'adresser un compte-rendu de la réunion à la Mission Grand Débat. Il existe trois possibilités :

- en ligne sur la plateforme www.granddebat.fr, via "l'espace de contributions", en veillant à bien valider le formulaire ;
- en déposant un document de compte-rendu libre sur la plateforme www.granddebat.fr (téléchargement de 8 Mo maximum) ;
- par courrier à la Mission Grand Débat National – B.P. 73326 - PARIS Cedex 07.

Je vous invite également à m'informer de la tenue d'une réunion sur votre commune via l'adresse électronique : pref-granddebat70@haute-saone.gouv.fr. Vous pourrez joindre sur cette adresse une copie du compte-rendu de réunion, le cas échéant.

Pour toute question complémentaire relative à l'organisation du Grand Débat National, je vous invite à contacter la référente départementale, Sandrine ANSTETT-ROGRON, Secrétaire générale de la préfecture, de préférence via l'adresse de messagerie : pref-granddebat70@haute-saone.gouv.fr

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'expression de ma considération la plus distinguée.

est Très cordiale



Ziad KHOURY

Mesdames et Messieurs les Maires
du département de la Haute-Saône